

## **Politique de location**

### Location d'équipement

Lors de la récupération du matériel, le client déclare que les employés du Massif ont bien expliqué le bon fonctionnement du matériel loué et qu'il comprend le fonctionnement et l'utilisation du matériel en location.

### Assurance

Le client peut se prévaloir d'une assurance au coût de 20 \$ lors de la prise de possession de son vélo ou de son équipement. L'assurance ne couvre pas les bris de cadre, de suspension et de roues.

### Décharge

Une décharge doit être signée sur place avant l'utilisation du vélo ou de l'équipement.

### Dépôt

Le client s'engage à faire un dépôt de 500 \$ lors de la récupération du vélo de location. Sans le dépôt, le client ne pourra se prévaloir de la location du vélo.

### Remboursement

Aucun remboursement ni transfert ne sera effectué sauf pour les exceptions suivantes :

- La fermeture de la station due à des conditions météorologiques défavorables ;
- L'interdiction de déplacements interrégionaux ou l'interdiction de location d'hébergements;
- Les raisons d'ordre médical sérieuses liées à la COVID-19 et validées au moyen d'une preuve écrite des autorités médicales.

### Modalités de location de vélo et d'équipement

La location de vélo de montagne s'effectue au moyen d'une réservation en ligne. Toutefois, si des vélos demeurent disponibles sur place, ces derniers pourront être loués. Enfin, la location de l'équipement nécessaire à la pratique du vélo de montagne n'est pas incluse dans le prix de la location de vélo.

Le client s'engage à prendre soin du matériel tant qu'il sera en sa possession et à dédommager Le Massif pour tout vol, perte ou dommage majeur.

Le client s'engage à rapporter l'équipement le jour même de la location et à payer tout montant excédant la période prévue au présent contrat. Le client déclare que l'équipement qui lui est loué a été ajusté conformément aux normes établies pour son poids et son expérience, selon les informations mentionnées lors de la récupération de l'équipement.

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire lors de la prise de possession du vélo.

Lors de la récupération du vélo, la présentation du billet journalier ou d'une preuve d'achat du billet journalier est obligatoire. Sans preuve d'achat, le client peut se voir

refuser la location de vélo.

Valeur de remplacement du vélo, des pièces de location et de l'équipement

- Vélo de montagne jusqu'à concurrence de 4 500 \$;
- Pièce de vélo jusqu'à concurrence de 1000 \$;
- Équipement jusqu'à concurrence de 200 \$.

Afin de se protéger de tout paiement de bris de vélo ou d'équipement, l'assurance permet de se prévaloir de toute responsabilité en cas de bris mineur.

Responsabilité en cas de dommage(s) matériel(s), corporel(s), de blessure(s) ou de décès

Le client exonère Le Massif et ses employés de toute responsabilité en ce qui a trait aux dommages matériels et corporels, causés à son endroit ou à des tiers, dus à une erreur, une négligence ou à l'ajustement de l'équipement effectué par le personnel autorisé, résultant de son utilisation du matériel loué. Il endosse la pleine et entière responsabilité en cas de dommages et de blessures.

De plus, le client reconnaît qu'il y a un certain élément de risque dans la pratique du sport et dans l'utilisation de tout matériel, quel qu'il soit.